

Bulletin apicole n°98



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

05/07/2023

Semaine 27

La floraison du tournesol débute et certains débutent l'encagement pour réaliser les futurs traitements varroas.

La marque régionale Un Api Ami est enfin aboutie ! Le règlement et le cahier des charges sont disponibles pour vous permettre ensuite de prendre la décision d'adhérer à la marque.

La campagne varroa estivale débute. Tout le monde peut participer !

Plusieurs enquêtes sont en route : nous avons besoin de connaître vos besoins en formation et les retours des audits en apiculture bio.

Il est parfois difficile d'entretenir de bonnes relations avec le voisinage autour de ses ruchers. L'ADA AURA a réalisé un guide à diffuser auprès du grand public.

L'Apiweek, organisée par Interapi, aura lieu entre le 6 et 12 octobre pour vous permettre de communiquer auprès du grand public.

La filière apicole rencontre de nombreuses difficultés pour fédérer ses apiculteurs et ses acteurs. Le ministère de l'Agriculture a publié une note pour nous éclairer sur les raisons de ces difficultés.

SOMMAIRE

- ❖ Marque régionale
- ❖ Campagne varroa estivale
- ❖ Enquêtes : formations et apiculture bio
- ❖ Apiculture et voisinage
- ❖ Apiweek
- ❖ La filière apicole selon le ministère



N'oubliez pas
d'adhérer à l'ADA !

Bulletin d'adhésion
disponible [ICI](#).

Marque régionale : lancement imminent !

Le projet de marque « Un Api Ami » s'achève et le lancement officiel auprès du grand public est prévu pour cet automne 2023. Ainsi, **les apiculteurs adhérents de l'ADA peuvent d'ores et déjà prétendre à l'utilisation de la marque pour les miels produits en 2023.**

Pour rappel, cette marque a pour objectifs :

- Garantir une origine locale des miels proposés par les apiculteurs
- Garantir la traçabilité et se protéger contre les fraudes
- Améliorer les pratiques apicoles
- Créer une dynamique entre apiculteurs (échanges, organisation)



Cette marque sera avant tout un **outil de communication** pour l'ADA BFC mais surtout pour les apiculteurs pour parler de leur métier. Elle est **réservée aux producteurs de miel de BFC** :

- Adhérent à l'ADA BFC
- Disposant d'un numéro SIRET
- Professionnel ou cotisant solidaire
- Disposant d'un siège social en BFC



Tous les miels produits sur l'exploitation de l'apiculteur et provenant de ruchers installés en BFC sont éligibles à la démarche. Le cahier des charges est basé sur le guide des bonnes pratiques de l'ITSAP. L'objectif étant de remonter du pot à l'emplacement, les points de contrôles se feront essentiellement sur la **traçabilité** via :

- Déclaration des emplacements
- Registre d'élevage
- Cahier de miellerie, identification des lots
- Factures médicaments AMM et de ventes des produits
- Analyses de miels
- Étiquetage

Les apiculteurs adhérents à la marque devront s'acquitter de la **cotisation annuelle de 200€ et d'une cotisation complémentaire de 0,08 €/kg de miel vendu.**

Le règlement d'usage et le cahier des charges associé présent en annexe est disponible [ICI](#). Il est essentiel de bien lire ce document avant de s'inscrire.

Les inscriptions sont ouvertes dès le 15 juillet. Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire disponible [ICI](#).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Aurélie Baisnée aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org ou 06.24.59.23.16.



Campagne varroa estivale

L'objectif de cette campagne est de **suivre l'évolution de l'infestation en varroa** au cours de la saison sur la grande région.

Ainsi, nous vous proposons de réaliser des prélèvements en autonomie ou non sur vos ruches **jusque mi-juillet**.

N'oubliez pas, nous avons besoin d'un maximum de participations afin d'obtenir des données représentatives pour notre grande région ! C'est une opportunité de bénéficier de données techniques sanitaires personnalisées sur votre exploitation.

Les résultats (**VP/100 abeilles**) seront mis en relation avec les pratiques apicoles appliquées et permettront de dresser un bilan de l'efficacité des modalités de traitement et d'améliorer les stratégies de luttés.



Pour rappel, chaque apiculteur participant réalise des prélèvements d'abeilles dans au moins 2 ruchers composés de 20 ruches minimum.

10 colonies par rucher doivent être prélevées (40g d'abeilles) pour avoir une bonne estimation de l'infestation moyenne.

Pour cette période, nous demandons aux participants d'effectuer ces prélèvements en toute autonomie. Pour cela, n'hésitez pas à regarder la vidéo suivante : https://www.youtube.com/watch?v=W_gzJfNWGjU

Vous pouvez aussi dès à présent consulter la page internet dédiée à la campagne varroa 2021 en cliquant [ICI](#). Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour participer à cette campagne.





Enquêtes : formations et apiculture bio

Les formations de l'ADA BFC

L'ADA BFC souhaite répondre aux besoins de formation de ses adhérents. Pour cela, nous avons établi un court questionnaire de 5 min pour nous aider à mieux cerner et comprendre vos besoins.

Pour remplir le questionnaire, cliquez sur le lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSft558stAzoDBPGX_0B2IOwXk9A8-z1PZcH_fCZUgBURzIP5g/viewform?usp=sf_link

Enquête apiculture biologique

Apiculteurs bio ou en conversion, quels sont les impacts de la nouvelle réglementation sur vos exploitations ?

Une enquête pour :

- Mesurer l'impact du changement de réglementation sur les exploitations apicoles (bio ou en conversion)
- Obtenir des informations sur les contrôles effectués par les organismes certificateurs, en particulier le traitement des non-conformités ;

Cette enquête est menée nationalement, par le réseau des ADA et l'ITSAP. La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) a contribué à sa relecture.

Grâce à vos réponses, nous disposerons, lors des échanges entre la filière et l'administration, d'éléments concrets pour préserver la filière apicole biologique française.

Vous avez jusqu'au 20 juillet pour répondre à ce questionnaire qui ne vous prendra que 10 min en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfUBAI2tnOb0ud6f8x-h6ut1NnkjTeGqD76I3W_NtnK17RoDQ/viewform



Apiculture & voisinage

L'ADA AURA vient de sortir un mini-guide dont l'objectif est de favoriser la médiation entre les apiculteurs et le voisinage. Ainsi, ce guide a été spécialement rédigé pour le grand public ayant des ruches près de chez eux.

Nous savons que des conflits peuvent éclater avec certains de vos voisins. Pour prévenir ces situations complexes, il est possible de diffuser largement ce guide.

Pour consulter ce guide, cliquez sur le lien suivant : [GUIDE](#)



API'Week : du 6 au 12 octobre

L'Api'Week est la semaine qui invite tous les acteur·rice·s de la filière apicole à organiser des événements pour promouvoir les métiers et les produits de la ruche.

L'Api'Week est l'occasion d'aller à la rencontre du grand public et de valoriser nos savoir-faire et nos activités.

Nous vous encourageons à transmettre ces informations à vos adhérents pour qu'ils puissent nous rejoindre en organisant des événements dans leurs régions respectives. Merci pour votre soutien.

L'Api'Week est un événement national proposé par InterApi avec le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



Pour vous inscrire, cliquez sur le lien suivant : <https://adafrance.us12.list-manage.com/track/click?u=04399df485aa391cee5684698&id=e8ffd3a51a&e=2a68b58b38>



L'apiculture en France : un secteur plus qu'une filière ?

Une note du centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture publiée le 3 mai 2023 revient sur l'état de la filière apicole et en particulier sur les difficultés des apiculteurs à se fédérer.

D'après l'auteur de cet article, plusieurs raisons en sont la cause :

1. C'est une production relativement individuelle et autonome. En effet, un apiculteur a plusieurs casquettes au sein de la filière rendant les relations entre acteurs complexes.
2. L'Interprofession peine à faire sa place et ce depuis plusieurs années.
3. La filière apicole dépend d'une grande majorité de fonds publics contrairement à d'autres filières.
4. Une forte hétérogénéité d'apiculteurs : amateurs, pluri-actifs et professionnels. Aujourd'hui, 92 % des apiculteurs français possèdent moins de cinquante ruches, soit 31 % des colonies. « Les apiculteurs de loisir ont un poids dans le syndicalisme et dans l'orientation de la filière. Leur présence a eu un impact sur l'image de l'apiculture dans la société et les politiques publiques », déclare Axel Decourtye, directeur de l'ITSAP. D'après l'UNAF, renforcer la structuration de la filière passe d'abord par une refonte de ses instances. « Le seul moyen de régler le problème de l'apiculture est d'organiser des élections pour mieux représenter les apiculteurs. La filière est très spécifique et elle doit prendre en compte la pluralité des acteurs », déclare-t-il. Pour « sortir de l'impasse », ces élections doivent se faire par tranches et prendre en compte le nombre de ruches par apiculteurs.
5. Les différents événements médiatiques en lien avec les produits phytosanitaires ont participé, volontairement ou non, à la création d'une image de l'apiculteur « lanceur d'alerte et préservateur de la qualité d'environnement », laissant derrière la figure de « l'agriculteur défenseur de durabilité économique ».

Pour consulter la totalité de l'article, cliquez sur le lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/lapiculture-en-france-un-secteur-plus-quune-filiere-analyse-ndeg186>